



Association de tai chi chuan du Sud Lyonnais

Fonctionnement interne

Ce document permet de s'assurer que chaque adhérent a reçu les informations élémentaires qui règlent le fonctionnement interne de l'association de Tai Chi Chuan du Sud Lyonnais Le statut d'adhérent

Deux conditions sont nécessaires pour être adhérent de l'association de tai chi chuan du Sud Lyonnais :

- S'acquitter de la cotisation trimestrielle pour la participation aux cours hebdomadaires.
- Si cette condition n'est pas remplie, la qualité d'adhérent se perd automatiquement.

L'adhésion annuelle

Elle comprend à part variable :

- Une participation à l'assurance obligatoire qu'une association doit à ses adhérents.
- Une participation aux documents remis pendant les cours.
- Une participation à l'achat de matériel (*cerceaux, rondins, tapis, épées, zafu ...*)

La cotisation trimestrielle

La cotisation est un engagement pour le trimestre. Elle est forfaitaire et donne accès aux cours hebdomadaires. Elle se règle en début de trimestre c'est à dire :

- Premier trimestre : début septembre (*les 15 jours de septembre sont offerts, Octobre, Novembre, Décembre*)
- Deuxième trimestre : mi décembre (*Janvier, Février, Mars*)

- Troisième trimestre : fin mars (*Avril, Mai, Juin*).

Aucune remise ne sera faite sur la cotisation trimestrielle pour convenance personnelle (*absence pour vacances ou abandon par exemple*). En cas d'absence involontaire, chaque cas sera examiné individuellement avant un éventuel remboursement ou un report de cotisation au prorata du temps de présence (*absence pour hospitalisation par exemple*).

L'inscription, valable uniquement pour le cours souhaité dans la semaine, permet également :

- De participer à toutes les séances de même niveau pour les cours de Taichi Chuan.
- De participer à toutes les séances des niveaux précédents pour les cours de Taichi Chuan.

Ces participations sont possibles en fonction des places disponibles. Elles sont libres et un adhérent peut participer à plusieurs cours en fonction des indications ci-dessus ou changer d'horaire dans la semaine en fonction de son emploi du temps.

Les cours hebdomadaires

Il y a en moyenne 12 semaines de cours par trimestre et une saison complète (de mi-septembre à mi-juin) comporte une moyenne 35 semaines de cours.

Généralement, il n'y a pas de cours pendant les vacances dites scolaires. En fonction du calendrier, il peut y avoir cours les jours fériés et ces jours là, les horaires peuvent être aménagés.

L'horaire des cours indiqué sur le programme est l'heure du début du cours.

Un cours hebdomadaire avec trop peu de participants pourra être supprimé en fin de trimestre.

Stages, rencontres et ateliers

Les adhérents de l'association ont accès aux stages, rencontres et ateliers à des tarifs préférentiels.

Les inscriptions aux stages et rencontres sont prises en compte à réception du règlement. Pour un

désistement intervenant plus d'une semaine avant le stage, la totalité de la somme versée est remboursée.

Passé ce délai, la totalité du versement est conservée sauf cas de force majeure.

Respect et aménagement des lieux

Toute suggestion pour améliorer le confort des adhérents sera prise en compte si celle-ci est réalisable.

Par respect pour les personnes présentes vous devrez sortir du lieu pour téléphoner ou envoyer des messages.

Les objets trouvés dans les vestiaires seront conservés jusqu'à la fin des cours en juin. A cette date, tous les objets restants seront donnés à une association qui en fera bon usage.

Site internet

<https://taichi-sudlyon-feyzin.fr>

Le site internet est régulièrement actualisé de façon à mettre à jours des informations relatives aux cours, aux programmes, aux stages, rencontres, aux vacances et jours fériés ...accès à des documents généraux (*textes, illustrations*)

Nous vous souhaitons de belles découvertes, une bonne pratique de cet art et la bienvenue dans cette discipline.

